

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA
COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU SAGE DU BASSIN FERRIFERE
CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE – 14 NOVEMBRE 2005

Ordre du jour :

➤ **Point 1 :**

Présentation de la Chargée de Mission pour l'animation du SAGE du Bassin Ferrifère

➤ **Point 2 :**

L'élaboration du SAGE du Bassin Ferrifère – Etape n° 1 : l'Etat des lieux et le Diagnostic

1. Présentation générale : l'Etat des lieux et le diagnostic dans l'élaboration du SAGE
2. Suivi de l'étude et fonctionnement de la CLE (Comité de Pilotage, réunions de la CLE, des sous-commissions)
3. Présentation du titulaire du marché, de la méthodologie et du déroulement de l'étude

➤ **Point 3 :** Divers

- La Directive Cadre Européenne sur l'eau (DCE) : point sur sa mise en œuvre
- Règlement intérieur de la CLE
- Modification de composition de la CLE
- Modification de composition du bureau exécutif

Pièces jointes au dossier de séance :

- ✓ Bilan annuel (novembre 2004 - novembre 2005)
- ✓ Proposition de règlement intérieur
- ✓ Résumé de l'offre et plaquette du BRGM

La réunion est présidée par Monsieur Christian Eckert, Président de la CLE.

Point n°1 : présentation de l'animatrice de la CLE

Stéphanie Griès présente sa formation, son parcours et ses missions au sein de la CLE (voir bilan annuel distribué en séance).

Stéphanie Griès a été recrutée début août par le Conseil Régional, structure porteuse du SAGE comme chargée de mission pour l'animation du SAGE du Bassin Ferrifère. Le financement du poste est assuré à 80% par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Elle est basée au Conseil Régional, au sein de la direction Après-Mines.

Ses coordonnées sont les suivantes : 03 87 33 67 62 – stephanie.gries@cr-lorraine.fr

Monsieur Eckert précise que le recrutement de l'animatrice a été effectué par un jury constitué de plusieurs membres de la CLE, qu'il tient à remercier à cette occasion pour leur disponibilité et leur participation. Plusieurs candidats ont été auditionnés par ce jury, durant une journée entière.

Monsieur Eckert précise également que l'animatrice a déjà rencontré directement un certain nombre de membres de la CLE et d'acteurs de terrain et qu'elle sera amenée à en rencontrer d'autres.

Monsieur Eckert insiste sur la démarche de partenariat engagée avec l'Agence de l'Eau et la DIREN.

Point n°2 : l'état des lieux et le diagnostic

Stéphanie Griès présente de manière générale l'état des lieux et le diagnostic : sa place dans l'élaboration du SAGE, ses objectifs, la planification et le suivi de l'étude, le rôle des sous-commissions géographiques (voir bilan annuel distribué en séance).

Stéphanie Griès précise que le marché a été attribué au BRGM, qui s'est présenté en groupement avec le bureau d'études SINBIO.

Monsieur Eckert remercie Monsieur Aguilhaume, directeur régional du BRGM d'être venu à la CLE pour présenter le BRGM.

Monsieur Eckert demande de préciser l'enveloppe budgétaire de l'étude et son financement.

Stéphanie Griès indique que le marché a été attribué pour un montant d'environ 166 k€ H.T. Le financement est assuré à 80 % par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, et les 20% restants par la Région Lorraine, Maître d'Ouvrage.

Monsieur Aguilhaume présente le BRGM, son historique, ses missions et ses activités, notamment en Lorraine (voir documents BRGM distribués en séance).

Monsieur Vaute présente la méthodologie et le déroulement de l'étude (voir documents BRGM distribués en séance).

Monsieur Jacque (député maire de Cons la Granville) demande si les aspects transfrontaliers seront pris en compte dans l'étude.

Monsieur Vaute répond que le périmètre du SAGE ne comprend pas de territoires étrangers. Toutefois, les aspects transfrontaliers seront pris en compte si cela s'avère nécessaire.

Monsieur Hoetzel (directeur adjoint Agence de l'Eau Rhin Meuse) précise que les aspects transfrontaliers sont intégrés au niveau du bassin Rhin Meuse et qu'ils le seront également au niveau du SAGE, dans la séquence 2 du diagnostic.

Monsieur Bronique (Mirabel LNE) demande pourquoi la séquence 2 du diagnostic dure moins longtemps que la séquence 1 de l'état des lieux (respectivement 3 mois et 4 mois) alors qu'il existe déjà beaucoup de données disponibles. D'autre part un état des lieux existe déjà au niveau du bassin Rhin Meuse.

Monsieur Hoetzel répond qu'un état des lieux a effectivement été réalisé en 2003 à l'échelle du bassin hydrographique Rhin-Meuse, pour la Directive Cadre Européenne sur l'Eau. Toutefois l'état des lieux prévu sur le Bassin ferrifère doit se faire à une échelle plus fine, et nécessite de compléter la collecte de données de manière importante.

Monsieur Eckert précise qu'il y a effectivement déjà des études réalisées dans le secteur. Toutefois concernant l'état des lieux et le diagnostic, il ne s'agit pas d'une étude de plus. Il faut mettre en réseau les données existantes et souvent dispersées, pour avoir une vision globale et synthétique du bassin ferrifère.

Monsieur Jacque ajoute que la prise en compte des aspects transfrontaliers vise à abonder le projet pour l'enrichir. Il cite notamment l'existence de projet Interreg avec l'AIVE au Luxembourg.

Monsieur Eckert précise que le délai de l'étude est relativement court mais laisse tout de même la place à la consultation. Il insiste sur le fait qu'il s'agit d'un travail à long terme, à l'horizon 2015 et qu'il est nécessaire de dépasser les visons à court terme, tout en les intégrant dans la réflexion. Le SAGE est une démarche collective et présente l'intérêt de constituer un carrefour d'échanges et de concertation. Il est indispensable d'avoir la vision la plus globale possible.

Point n°3 : Questions diverses

- La Directive Cadre Européenne sur l'eau (DCE) : point sur sa mise en œuvre

Monsieur Hoetzel fait le point sur la mise en œuvre de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau et son articulation avec le SAGE du bassin ferrifère. L'état des lieux et le diagnostic à l'échelle du bassin Rhin Meuse ont été réalisés fin 2004. Un travail en liaison avec les MISE est désormais engagé pour la définition de programmes de mesures. Il s'agit pour l'instant d'un travail en interne de « défrichage ». Ces cellules de travail vont s'ouvrir bientôt, notamment à l'animatrice du SAGE du bassin ferrifère. Les premiers retours devraient intervenir au premier semestre 2006. Le calage des programmes de mesures, après deux ans de concertation, est prévu pour fin 2007. Ce délai permet d'intégrer les propositions du SAGE du bassin ferrifère. Les travaux du SAGE, avec un niveau de précision plus élevé, vont impacter les programmes de mesures. Les deux démarches sont cohérentes.

Monsieur Eckert insiste sur le fait que le SAGE est une opportunité qu'il faut saisir, la CLE du bassin ferrifère est la seule existante dans un secteur proche. Pour la réussite de ce projet, il faut une vraie implication, sans idées reçues, pour faire avancer les choses.

Monsieur Saprani (FDPPMA 54) répond que des constats ont déjà été faits dans le cadre de la sous commission Orne, et qui intègrent également la protection du milieu. Plusieurs enjeux et problématiques ont été listés. Il précise qu'il participera aux débats de manière constructive.

Monsieur Eckert insiste sur le devoir de la CLE de donner des explications sur la situation existante. Il faut se débarrasser des idées reçues et se saisir d'un certain nombre de débats.

Monsieur Jacque insiste sur le fait qu'il n'y a pas de problèmes sur les objectifs de la CLE. Le SAGE est un enjeu de développement. Il faut exprimer maintenant les questions sous-jacentes si elles existent. Les maîtres d'ouvrages ne doivent pas mettre un frein à leurs actions parce qu'il y a un SAGE. Il faut travailler ensemble, en cohérence.

Monsieur Mazocco (Président du syndicat intercommunal des eaux de Piennes) précise, comme il l'avait déjà souligné lors de réunions précédentes, que les élus doivent prendre une part active dans la démarche.

- Règlement intérieur de la CLE

Stéphanie Griès signale qu'un nouveau décret vient de sortir fin octobre 2005 (décret n° 2005-1329 du 21 octobre 2005 paru au JORF du 28 octobre 2005), modifiant les règles de fonctionnement de la CLE. En effet les règles du quorum ne s'appliquent plus désormais qu'aux délibérations relatives au règlement intérieur, à la modification, à l'approbation et à la révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux. Ces dispositions modifient le règlement intérieur de la CLE (voir document de travail dans le dossier de séance). Une proposition de règlement sera soumise à l'approbation de la CLE lors de la prochaine séance plénière.

- Modification de composition de la CLE

Monsieur Eckert signale qu'un arrêté de modification de composition de la CLE va bientôt être soumis à la signature du préfet coordonnateur de bassin, le préfet Hagelsteen. Il manque le suppléant de Mr Hasser représentant de la chambre d'industrie et le suppléant de Mme Silvestri représentante des maires de Meurthe et Moselle.

- Modification de composition du bureau exécutif

Stéphanie Griès signale que Monsieur Claude Bertsch (Mirabel LNE) avait fait part à la CLE de sa volonté d'intégrer le bureau exécutif de la CLE, en remplacement de Monsieur Cauderlier, volontaire pour céder sa place. Aucune remarque n'étant émise de la part de l'assemblée, cette proposition est adoptée.

Monsieur Eckert remercie l'ensemble des personnes présentes pour leur participation et rappelle que la prochaine réunion du comité de pilotage de suivi de l'étude d'Etat des Lieux aura lieu le 12 décembre 2005, les convocations seront envoyées très prochainement.